

PROJET DE MISE EN ŒUVRE D'UN

**PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES  
INONDATIONS D'INTENTION  
DE LA SARRE**

---

PROGRAMME D'ACTION DU PAPI D'INTENTION DE LA  
SARRE

Projet établi par

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de l'Alsace-Moselle (SDEA)  
&  
La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASC)

Juillet 2019

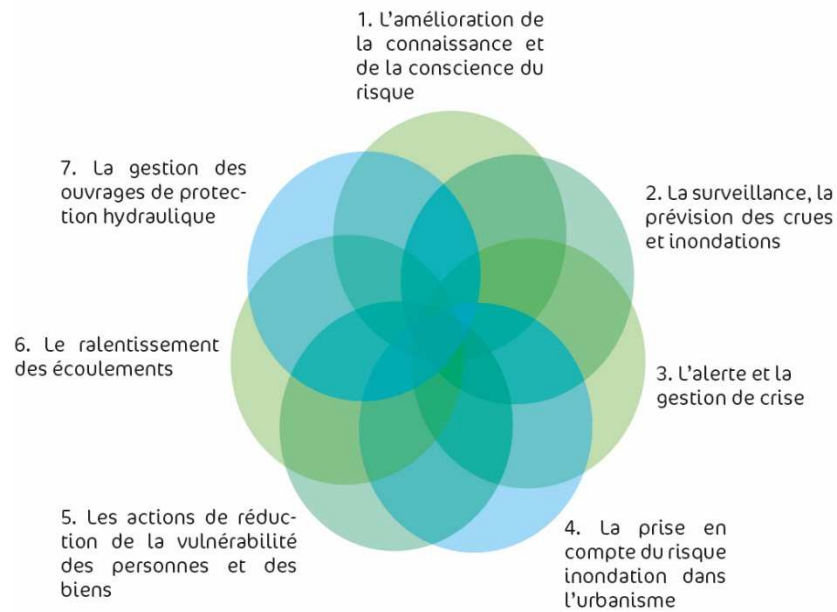
# SOMMAIRE

I.	ORGANISATION GENERALE DU PROGRAMME D'ACTION .....	3
II.	DETAIL DES AXES.....	5
0.	Organisation, pilotage et gestion .....	5
1.	Améliorer la connaissance et la conscience du risque.....	5
2.	Améliorer la surveillance, la prévision des crues et des inondations .....	6
3.	Alerte et gestion de crise .....	6
4.	Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme.....	6
5.	Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens .....	7
6.	Ralentir les écoulements.....	7

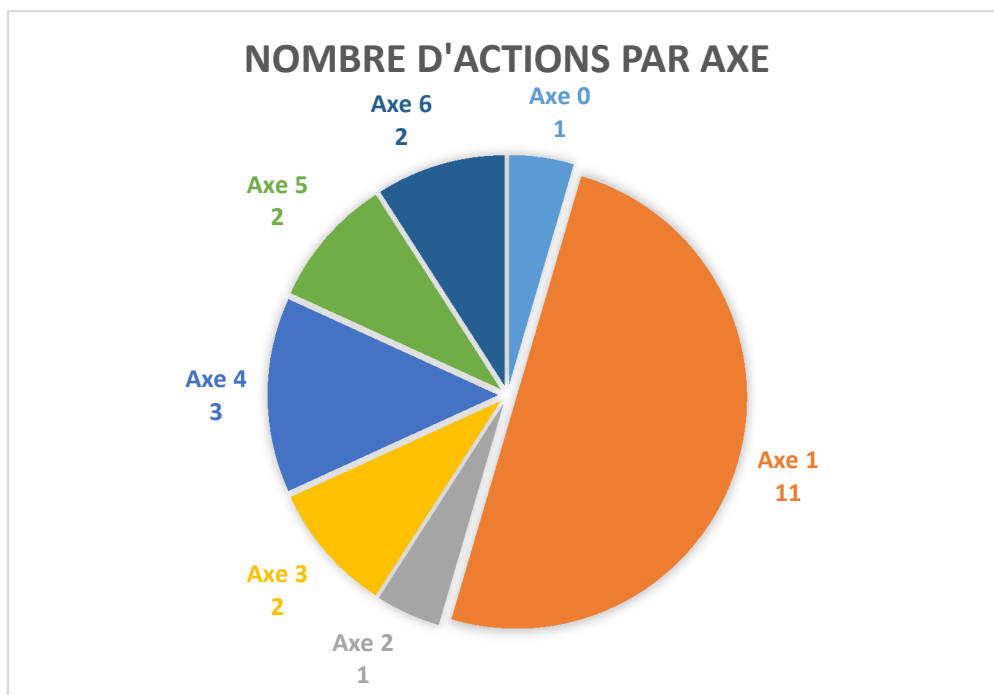
# I. ORGANISATION GENERALE DU PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action est structuré selon 7 axes, présentés ci-dessous. Ceux-ci doivent être équilibrés et cohérents avec les objectifs fixés par la stratégie et complété par un 8ème axe (l'axe 0, correspondant à l'animation du PAPI d'intention).

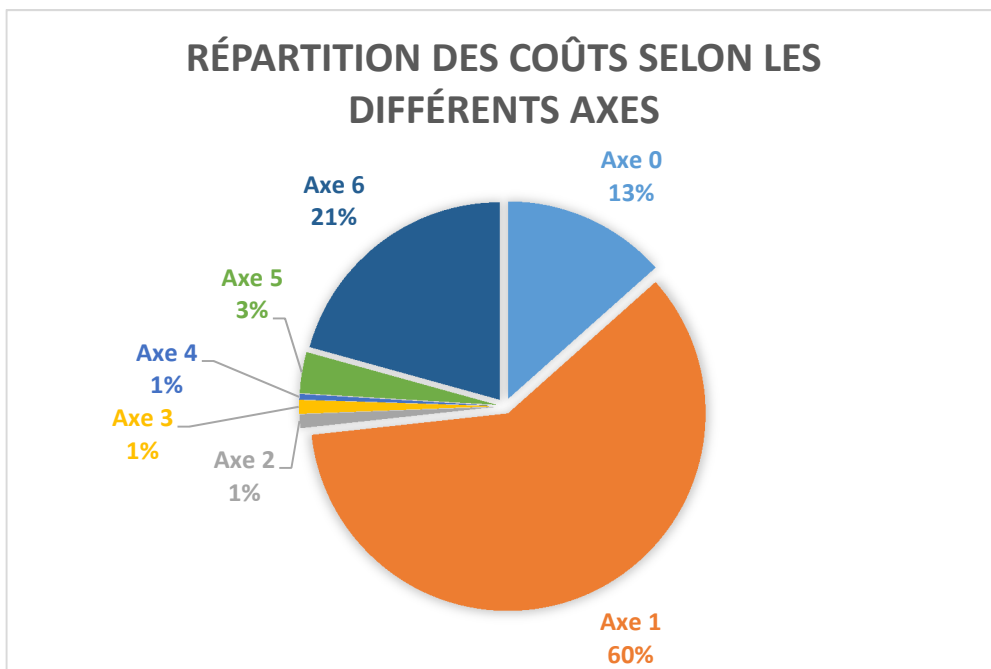
## LES 7 AXES D' ACTIONS DES PAPI



Sur le bassin versant de la Sarre, la connaissance et la conscience du risque d'inondation sont limitées. C'est pourquoi une attention particulière a été apportée au premier axe. Il comporte ainsi le plus grand nombre d'action (11 actions sur 17) et permettra notamment d'apporter les connaissances nécessaires à l'élaboration du PAPI complet. Les autres axes comptent entre 1 et 3 actions chacun.



Le premier axe comporte plus de la moitié du budget du PAPI d'intention (60 %). En effet, ces coûts sont majoritairement associés aux études, nécessaires à l'établissement de connaissances solides pour une meilleure gestion des inondations sur le bassin versant. Une partie de ce budget est également consacré à la sensibilisation de la population et à l'émergence d'une culture du risque sur le territoire. L'axe 5 est dès le PAPI d'intention associé à un coût (3 %) car une première campagne de diagnostic de vulnérabilité sera lancée. Enfin, l'axe 6 comporte des budgets significatifs (21 %) pour la réalisation d'études en lien avec les éventuels aménagements futurs et existants. Toutes les actions ne sont pas associées à des dépenses et seront conduites dans le cadre de l'animation ; 13% du budget total du PAPI d'intention lui est attribué.



## II. DETAIL DES AXES

Ce document présente de manière synthétique les différentes actions prévues par le PAPI d'intention de la Sarre. Une description précise de chaque action est disponible sous forme de fiche action en annexe du présent dossier de PAPI d'intention.

### 0. ORGANISATION, PILOTAGE ET GESTION

L'équipe d'animation correspondra à :

- Un animateur PAPI, chargé d'assurer l'animation, le pilotage, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions prévues par le programme ;
- La coordination de l'équipe d'animation PAPI au sein du SDEA, permettant d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des actions par la valorisation des retours d'expériences, de mutualiser certaines actions et d'aider au pilotage des actions structurantes ;
- Un temps d'assistance technique de la part du bureau d'études du SDEA pour la réalisation et le suivi des études hydrauliques.

L'équipe d'animation est subventionnable jusqu'à une assiette de 60 000€/an pour avec un cofinancement Etat de 24 000 € maximum par année.

### 1. AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE

Cet axe comprend l'élaboration d'un schéma de gestion globale de la Sarre, avec plusieurs volets d'études. L'étude hydrologique va permettre de disposer d'une connaissance approfondie de l'hydrologie du bassin versant de la Sarre, nécessaires à la modélisation hydraulique. L'étude hydraulique, en complément de la précédente, a pour objectif d'évaluer le fonctionnement hydraulique sur l'ensemble du bassin d'étude de la Sarre, avec le cas échéant, la caractérisation de l'aléa inondation par des modélisations bidimensionnelles des secteurs à enjeux. Puis, une étude de la fonctionnalité des milieux aquatiques permettra de réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique de la Sarre et de ses affluents et d'identifier les pistes d'actions permettant de prévenir le risque inondation en travaillant sur la restauration du fonctionnement hydromorphologique/écologique des cours d'eau et des zones humides. L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux inondations pourra ainsi être faite par identification des principaux enjeux (habitations, entreprises, activité agricole...) et permettre de définir la stratégie du PAPI complet. Les études déjà réalisées sur le bassin versant serviront de base bibliographiques et techniques à l'élaboration du schéma.

Un volet concertation est prévu dans le cadre de cet axe. Pour que le projet de PAPI puisse se réaliser, il doit être partagé par tous. Une mobilisation et un dialogue entre tous les acteurs du territoire sont essentiels dans la gestion des inondations et dans la mise en œuvre d'un projet global de prévention et protection contre les inondations. C'est pourquoi un volet dialogue territorial est prévu dans le cadre de cet axe. De plus, cet axe prévoit de créer, dès le PAPI d'intention, un lien avec le monde agricole pour une meilleure gestion des problématiques d'inondation par débordement de cours d'eau et de coulées de boues sur les surfaces agricoles. L'objectif relève de la concertation et de l'acceptation de la profession agricole du projet de PAPI.

Puisque les crues exceptionnelles ont une probabilité d'occurrence assez faible, les riverains ont tendance à oublier que les inondations sont capables de se reproduire. D'autant plus que les populations sont de plus en plus mobiles, certains riverains n'ont aucune connaissance d'évènements historiques survenus à proximité de leur lieu de vie. En perdant la mémoire des évènements passés, ils perdent aussi la mémoire du risque et deviennent moins vigilants et moins résilients.

Par ailleurs, les populations ont tendance à déconnecter le bon fonctionnement d'une rivière de la gestion du risque inondation, et peuvent penser que la seule solution réside dans l'aménagement d'ouvrages. Afin d'assurer l'émergence et l'entretien de la culture du risque inondation, l'axe prévoit de générer une connaissance géohistorique globale des évènements passés, la mise en place de repères

de crue et l'enrichissement la base de données nationale des repères de crues. Communiquer afin de faire émerger et d'entretenir la mémoire du risque d'inondation constitue également un objectif central de cet axe, afin de vulgariser auprès des populations l'importance du bon fonctionnement des rivières pour la prévention des inondations. Une stratégie de sensibilisation sera élaborée afin d'aboutir à l'organisation et à la participation à des événements, à la réalisation de supports de communication adaptés et à la définition d'une démarche de consultation du public en préparation du PAPI complet.

Le premier axe comporte plus de la moitié du budget du PAPI d'intention avec un coût global de 1 070 000 €, dont 50% financés par le FPRNM.

## 2. AMELIORER LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Afin d'améliorer l'anticipation de la survenue d'une inondation, il convient de faire ressortir les faiblesses et les atouts du système de surveillance et de prévision des crues existant afin de l'étendre à un territoire plus vaste, via une étude d'opportunité. L'étude du dispositif fera l'objet d'un plan d'action, appliqué dans le cadre du PAPI complet. Il conviendra de définir le besoin en termes de :

- Stations météorologique, accompagné d'une étude de faisabilité d'installation de potentielles nouvelles stations ;
- Amélioration du traitement et de l'utilisation des données dans le processus de surveillance et de prévision des crues du bassin versant de la Sarre ;
- Mise en place d'une stratégie de coopération transfrontalière de surveillance et de prévision des crues ;
- Déterminer les acteurs en charge de l'implantation des stations, de la gestion des données et de l'exploitation des données.

Le coût global de cet axe s'élève à 20 000 €, dont 50% financés par le FPRNM.

## 3. ALERTE ET GESTION DE CRISE

L'objectif est de mettre à jour et réaliser l'ensemble des PCS et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) obligatoires et de communiquer autour de l'intérêt de la mise en œuvre des PCS et DICRIM sur l'ensemble des communes du périmètre du PAPI. Les PCS validés devront être testés lors d'exercices de gestion de crise, notamment transfrontaliers. De plus, il conviendra de s'assurer un appui à la mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) et de l'intégration du risque d'inondation dans ce document.

Un système d'alerte est actuellement mis en place sur le périmètre de la CASC mais aucun sur le reste du territoire. Il s'agira d'évaluer le besoin et l'opportunité (déterminer un périmètre pertinent) et, le cas échéant, les diverses possibilités d'extension du système d'alerte (réutilisation du dispositif ou modifications). La situation transfrontalière du bassin versant pourrait également faire émerger une coopération franco-allemande pour étendre un tel dispositif. Toute extension envisagée devra faire l'objet d'une consultation préalable avec la Préfecture de zone.

Le coût global de cet axe s'élève à 20 000 €, entièrement financé par la structure porteuse.

## 4. PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

La prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme n'est pas aisée, plus particulièrement en ce qui concerne les coulées de boues. Pourtant, certains documents dont nous pouvons nous inspirer, les prennent aujourd'hui en compte.

Dans le cadre de cette axe, il conviendra de favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'urbanisme avec la création d'un groupe de travail et d'élaborer une note relative à l'intégration du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme. Cette note visera à présenter les choix retenus en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et notamment à rendre compte du devenir des zones protégées par les ouvrages retenus dans le PAPI. Elle permettra aux instances de labellisation

de juger de la crédibilité de l'engagement des acteurs locaux pour la maîtrise de la vulnérabilité du territoire. Sa rédaction pourra s'appuyer sur le guide méthodologique « Assurer la comptabilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et PGRI du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 ».

L'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées représente un facteur aggravant important pour le risque d'inondation. Sur le périmètre de la SLGRI Sarre, peu de collectivités ont établi de zonages pluviaux. Aussi, dans les communes concernées par le risque d'inondation, le SDEA proposera, dans le cadre d'une action, d'aider les collectivités à établir un zonage pluvial.

Le coût global de cet axe s'élève à 8 000 €, dont 50% financés par le FPRNM.

## 5. REDUIRE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Les habitations, les entreprises et les autres ERP en zone inondable ne sont pas équipés pour faire face aux inondations. Il est ainsi nécessaire d'éviter la création de nouvelles zones vulnérables aux inondations et réduire celles existantes. A partir des résultats de l'axe 1, une stratégie de réduction de la vulnérabilité pertinente sera élaborée en vue de sa mise en pratique dans le cadre du PAPI complet.

Une première série de diagnostics 100 diagnostics de vulnérabilité seront lancés à destination des particuliers sur l'ensemble du périmètre sur les zones inondables connues. Ils seront gratuits pour les particuliers et consisteront en une expertise de la vulnérabilité d'habitations aux inondations. Ils feront l'objet de rapports de visite identifiants les points sensibles de l'habitation et détailleront des mesures à mettre en œuvre pour diminuer les dégâts des inondations et leurs coûts éventuels associés. Cette action sera lancée à plus grande échelle dans le cadre du PAPI complet et sera étendue aux entreprises et ERP. Les diagnostics pourront être réalisés en interne au SDEA ou par un prestataire externe.

Le coût global de cet axe s'élève à 60 000 €, dont 50% financés par le FPRNM.

## 6. RALENTIR LES ECOULEMENTS

A partir du Schéma global de gestion de la Sarre qui aura permis de faire des propositions d'actions tant sur les potentiels de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (restauration de champ d'expansion de crues, du fuseau de mobilité, reméandrage,...) que sur la capacité à mettre en œuvre un programme de ralentissement dynamique efficace adapté à la vulnérabilité du territoire, il conviendra d'engager l'élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement, combinant ces actions, ou avec des objectifs de protection différents.

L'étude de ces scénarios permettra de disposer d'éléments techniques, financiers et fonciers, qui seront utilisés pour la réalisation de l'analyse multi-critères.

En outre, afin de choisir un scénario qui mobilise au mieux le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides, et qui ne déséquilibre pas les milieux naturels, une analyse environnementale des différents scénarios permettra d'évaluer les impacts potentiels des scénarios sur les différents compartiments de l'environnement. En effet, la stratégie de ralentissement des écoulements doit permettre de trouver des solutions techniques qui permettent d'agir sur les risques d'inondations et sur la restauration des fonctionnalités des milieux naturels. Cette connaissance permettra d'aider à la conception des aménagements en appliquant le principe « Eviter, Réduire, Compenser ».

Le coût global de cet axe s'élève à 370 000 €, dont 50% financés par le FPRNM.